

**COMMUNAUTE**  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

-ooOoo---

*Le mardi 16 décembre 2025, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 10 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, PÉDRINI Lélio (à partir de la question n°17), COCQ Bertrand, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe (à partir de la question n°2), DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique (à partir de la question n°2), GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MACKE Jean-Marie, MANNESSIEZ Danielle, MARIINI Laetitia, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François (à partir de la question n°3), LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TOMMASI Céline, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique*

**PROCURATIONS :**

*GAQUÈRE Raymond donne procuration à DEPAEUW Didier, DAGBERT Julien donne procuration à BOSSART Steve, SOUILLIART Virginie donne procuration à MULLET Rosemonde, IDZIAK Ludovic donne procuration à DEROUBAIX Hervé, PÉDRINI Lélio donne procuration à LAVERSIN Corinne (jusqu'à la question n°16), CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, DELANNOY Alain donne procuration à LECONTE Maurice, DELECOURT Dominique donne procuration à DUPONT Jean-Michel, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, DEBAECKER Olivier donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, DEMULIER Jérôme donne procuration à JURCZYK Jean-François (à partir de la question n°3), DERUELLE Karine donne procuration à LEMOINE Jacky, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKE Jean-Marie, OPIGEZ Dorothée donne procuration à PHILIPPE Danièle, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*DEBUSNE Emmanuelle, ALLEMAN Joëlle, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BRAEM Christel, CARRE Nicolas, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, COCQ Marcel, DASSONVAL Michel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, LOISON Jasmine, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PRUD'HOMME Sandrine, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno*

*Monsieur DUPONT Jean-Michel est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**16 décembre 2025**

**FONCIER ET URBANISME**

**EUROVÉLO 5 - AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE RUE JEAN-BAPTISTE-LEBAS À BÉTHUNE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN, PROPRIÉTÉ DE L'ASSOCIATION ACTION SANTÉ TRAVAIL (AST) - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2025/BC081 DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Développer une mobilité vertueuse et 100% verte pour accompagner l'émergence d'un nouveau modèle économique.

Par délibération n°2025/BC081 du 30 septembre 2025, le Bureau communautaire a décidé d'acquérir un terrain sise à Béthune, rue Jean-Baptiste-Lebas, d'une contenance approximative de 375 m<sup>2</sup> environ, propriété de l'Association Action Santé Travail (AST), moyennant un prix de 50,00 euros du m<sup>2</sup> net vendeur.

Une erreur matérielle s'est glissée, en désignant la parcelle à acquérir sous la référence cadastrale suivante : section AD n° 195 pour partie, alors que la parcelle à acquérir est cadastrée section AZ n°182,

Il est proposé de modifier la délibération susvisée, afin de rectifier l'erreur matérielle et de désigner la parcelle à acquérir sous les références cadastrales suivantes : « une bande de terrain sis à Béthune, rue Jean-Baptiste-Lebas, cadastrée section AZ n°182 pour partie, d'une contenance d'environ 375 m<sup>2</sup>, à parfaire ou à diminuer après arpenteage »

Les autres modalités demeurent inchangées.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 08 décembre 2025, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la modification de la délibération n°2025/BC081 du Bureau communautaire du 30 septembre 2025, de décider l'acquisition de la parcelle susvisée, selon les modalités prévues dans ladite délibération, et d'autoriser le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique de vente à intervenir en l'étude de Maître Maxime HOUYEZ, notaire à Béthune. Les frais d'acte notariés ainsi que les frais liés à la division du terrain, en sus, seront portés à la charge de la Communauté d'Agglomération. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la cession ou de l'acquisition des biens immobiliers ou des droits réels immobiliers, de signer les actes qui en découlent et de procéder au paiement des frais et honoraires correspondants.

Sur proposition de son Président,  
Le Bureau communautaire,  
A la majorité absolue,

**APPROUVE** la modification de la délibération n°2025/BC081 du Bureau communautaire du 30 septembre 2025, s'agissant de la référence cadastrale à acquérir.

**DECIDE** l'acquisition d'une bande de terrain sise à Béthune, rue Jean-Baptiste-Lebas, cadastrée section AZ n°182 pour partie, d'une contenance approximative de 375 m<sup>2</sup>, à parfaire ou à diminuer après arpantage, appartenant à l'Association Action Santé Travail (AST), dont le siège est à Aix-Noulette (62160), 174 rue de Béthune, au prix de 50,00 euros du m<sup>2</sup> net vendeur,

**AUTORISE** le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique de vente à intervenir en l'étude de Maître Maxime HOUYEZ, notaire à Béthune, les frais d'acte notariés ainsi que les frais liés à la division du terrain, en sus, seront portés à la charge de la Communauté d'Agglomération.

**PRECISE** que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
La Vice-présidente déléguée,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **17 DEC. 2025**

Et de la publication le : **19 DEC. 2025**  
Par délégation du Président,  
La Vice-présidente déléguée,

